

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'enseignement
Supérieur et de la recherche

NOR

ARRETE DU 27 NOV. 2009

Fixant, pour l'année universitaire 2010-2011, le nombre et la répartition des places offertes au titre de l'article 4 de l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié relatif au diplôme de formation médicale spécialisée et au diplôme de formation médicale spécialisée approfondie.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

La ministre de la santé et des sports ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié relatif au diplôme de formation médicale spécialisée et au diplôme de formation médicale spécialisée approfondie, notamment son article 4 ;

ARRÊTENT :

Article 1er.-Le nombre de places offertes, au titre de l'année universitaire 2010-2011, pour l'accès prévu par l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié susvisé aux diplômes de formation médicale spécialisée et diplômes de formation médicale spécialisée approfondie est fixé par discipline et spécialité pour chaque interrégion et subdivision, selon les tableaux annexés au présent arrêté.

Art.2.- Pour l'interrégion Ile de France, la répartition des postes par universités est consultable sur le site internet de l'unité de formation et de recherche médicale de l'université de Strasbourg : <http://www-ulpmmed.u-strasbg.fr>.

Art.3.- Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2009**

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Pour la Ministre et par délégation
**Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle**


Patrick HETZEL

La ministre de la santé et des sports

Pour la Ministre et par délégation
Par empêchement simultané
de la Directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
et du Chef de Service
La sous-directrice des
ressources humaines du système de santé


Emmanuelle QUILLET